

Shefford, Québec.  
Le 11 décembre 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 11 décembre 2018.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Gougeon.

2018-12-205

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-12-206

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté  
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

#### Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 6 et 27 novembre 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
  - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Demandes de PIIA
  - 6.2.2 Demande de dérogation mineure 2018-22 – Lot 3 988 526 (rue Hélène-Laframboise)
  - 6.2.3 Demandes de dérogations mineures 2018-23 et 2018-24 – 66, place Fortin
  - 6.2.4 Renouvellement de mandats – Membres du comité consultatif d'urbanisme
7. Sujets intéressant la sécurité publique
- 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
    - 7.2.1 Adoption du Plan de prévention des incendies
    - 7.2.2 Demande d'aide financière au Volet 1 du programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres
8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
- 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
- 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
    - 9.2.1 Subvention – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Dossier n° 00027589-1 – 47035(16) – 2018-07-25-36
    - 9.2.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
    - 9.2.3 Appui de la Municipalité du Canton de Shefford à une demande de réduction de la limite de vitesse sur une portion de la route 241 (entre les numéros civiques 1729 et 1901)
10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
- 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture

- 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
  - 12.2 Sujets particuliers :
    - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
    - 12.2.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
    - 12.2.3 Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et/ou autres avantages reçus
    - 12.2.4 Nomination / Comités sectoriels 2019
    - 12.2.5 Transport Adapté Pour Nous inc. – Acceptation de la quote-part pour l'année 2019
    - 12.2.6 Transport Adapté Pour Nous inc. – Acceptation de la tarification pour l'année 2019
    - 12.2.7 Avis de motion, présentation et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2018-563 établissant une rémunération pour le maire et les conseillers de la Municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le règlement numéro 2012-486
    - 12.2.8 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2018-564 établissant les taux de taxes et les compensations imposés pour l'année 2019
- 13. Autres sujets
  - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
  - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

## **QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

2018-12-207

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES 6 ET 27 NOVEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre

2018 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2018.

### **SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-12-208

### **DEMANDES DE PIIA**

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-536*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre 2018 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-536* :

- Projet de modifications à l'apparence du bâtiment principal
  - **22, rue Dartmouth** (demande numéro 2018-00519)
  - **124, rue des Cimes** (demande numéro 2018-00528)
  - **87, place des Sorbiers** (demande numéro 2018-00531)
  - **107, rue du Geai-Bleu Est** (demande numéro 2018-00514)

2018-12-209

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-22 – LOT 3 988 526  
(RUE HÉLÈNE-LAFRAMBOISE)

**Lot :** 3 988 526

**Propriétaire :** Municipalité du Canton de Shefford  
**Localisation :** rue Hélène-Laframboise  
**Zonage :** R-10

**Description du lot :**

- superficie : 6 000 mètres carrés
- largeur : 18,15 mètres

**Nature et effets de la demande :**

La demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction éventuelle d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 988 526, lequel a un frontage dérogatoire. En effet, la largeur minimale exigée par la réglementation en vigueur pour la ligne avant du lot est de 25 mètres alors que le frontage du lot 3 988 526 est de 18,15 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est mineure;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU :  
D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-22.

2018-12-210

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES 2018-23 ET 2018-24 –  
66, PLACE FORTIN

**Lot :** 2 593 750

**Propriétaires :** Annie-Claude Daoust et Jean-François Mauger  
**Demandeur :** Annie-Claude Daoust  
**Localisation :** 2 593 750  
**Zonage :** R-11

**Description du lot :**

- superficie : 536,10 mètres carrés
- largeur : 15,24 mètres

**Nature et effets de la demande :**

Les demandes de dérogations mineures ont pour but de permettre la

reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée avec :

- une marge arrière de 7,75 mètres entre la ligne de propriété arrière et la résidence projetée alors que la réglementation en vigueur exige une marge arrière à respecter de 15 mètres;
- une marge arrière de 7,70 mètres entre la ligne de propriété arrière et la galerie projetée alors que la réglementation en vigueur exige une distance à respecter de 13 mètres;

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction de la résidence unifamiliale isolée pour laquelle les dérogations sont demandées diminuera la situation de non-conformité de la résidence existante, ce qui permet de considérer, dans son ensemble, que les demandes de dérogations peuvent être jugées, eu égard aux circonstances, comme étant mineures;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures n°2018-23 et n°2018-24.

2018-12-211

#### RENOUVELLEMENT DE MANDATS – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.2 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n°2014-511*, le mandat des membres composant le comité consultatif d'urbanisme est renouvelable par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres aux sièges n° 2 et n° 4 viennent à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces membres souhaitent renouveler leurs mandats;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du Service d'urbanisme et d'environnement à l'égard du renouvellement des mandats de ces membres;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat de M. Benoit Vigneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n°2, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

De renouveler le mandat de M. Richard Deslandes à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n°4, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-12-212

### **ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de prévention des incendies de la Municipalité du Canton de Shefford* met au point des actions à prendre afin d'améliorer et de prioriser les quatre (4) cibles du modèle de gestion des risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera en mesure, à l'aide de ce plan, de mieux planifier la prévention sur son territoire de façon à rencontrer les objectifs du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU :

Que le *Plan de prévention des incendies de la Municipalité du Canton de Shefford*, dont copie est annexée à la présente résolution, soit adopté.

2018-12-213

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont

prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400\$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.

Que la Municipalité autorise M. André Cadorette, directeur du Service incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

#### **SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-12-214

#### **SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER N° 00027589-1 – 47035 (16) – 2018-07-25-36**

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière maximale de 10 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour des projets particuliers d'amélioration du réseau routier suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière n'a pas été et ne sera pas utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été octroyée;



CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration de la chaussée et le changement de ponceaux ont été réalisés sur diverses rues admissibles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 76 793,74 \$, taxes en sus

Nature des travaux : Amélioration de chaussée et changement de ponceaux.

2018-12-215

#### MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Municipalité du Canton de Shefford confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

Que la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

Que la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

2018-12-216

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD À UNE DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PORTION DE LA ROUTE 241 (ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 1729 ET 1901)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a reçu, des administrateurs de Hébergements SÔ Inc., une demande visant à les appuyer dans leur démarche auprès du MTQ pour faire réduire la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur une portion de la route 241, à la hauteur du chemin Jolley jusqu'aux limites de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'appui découle du refus du MTQ d'accorder un accès au lot 2 593 847, propriété de Hébergement SÔ Inc., sur la base que le corridor de visibilité est insuffisant en rapport avec la vitesse présentement affichée sur cette portion de la route 241 qui est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QU'un accès au lot 2 593 847 pourrait toutefois être accordé par le MTQ si la limite de vitesse sur cette portion de la route 241 serait réduite à 70 Km/h;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du Service des travaux publics à l'effet d'examiner l'opportunité d'appuyer ou non la demande des administrateurs de Hébergements SÔ Inc., il appert que plusieurs éléments justifient cet appui pour le tronçon de la route 241 situé entre les numéros civiques 1729 et 1901;

CONSIDÉRANT QUE la densité des accès de ce tronçon est déterminée comme y étant moyenne, alors qu'une très faible densité d'accès correspond à une limite de vitesse à 90 km/h selon le *Guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal*;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes du MTQ, la distance de visibilité d'arrêt en courbe pour une vitesse affichée de 90 km/h est de 210 m alors que la distance de visibilité d'arrêt en courbe pour une vitesse affichée de 70 km/h est de 150 m et, pour ce qui est du tronçon visé par la demande de réduction de la limite de vitesse :

- la distance de visibilité d'arrêt en courbe est d'environ 180 m à l'intersection de la route 241 et du chemin Jolley (en moyenne utilisé quotidiennement par 3500 véhicules), la visibilité étant limitée par la courbe au Sud de celle-ci;
- la distance de visibilité d'arrêt en courbe est d'environ 150 m à l'intersection de la route 241 et de la rue des Chênes, la visibilité à cette intersection étant limitée par la courbe au Sud de celle-ci;
- la distance de visibilité d'arrêt en courbe est d'environ 150 m à l'intersection de la route 241 et de la rue Tournesol, la visibilité à cette intersection étant limitée par la courbe horizontale au nord de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le rayon de la courbe horizontale de la route 241 face au chemin Jolley et la rue des Chênes est d'environ 280 mètres, alors que selon les normes du MTQ, le rayon minimal pour une vitesse affichée de 90 km/h est de 440 m et que le rayon minimal pour une vitesse affichée de 70 km/h est de 255 m;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable Estriade, avec une moyenne annuelle de 410 000 passages, croise la route 241 au niveau de ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction aurait pour effet de rehausser la sécurité des usagers de la route qui circulent sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande de réduction de la limite de vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur le tronçon de la route 241 présentée par M. Neil Poulin et Mme Martine Phénix au Ministère des transports du Québec, et ce, pour le tronçon de la route 241 situé entre les numéros civiques 1729 et 1901.

**SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-12-217

### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20123410 @ n° 20123557 au montant de 687 126,47 \$.

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposés devant le conseil.

### **DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET/OU AUTRES AVANTAGES REÇUS**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 14 décembre 2017 au 11 décembre 2018 est déposé et ne comporte aucune inscription.

2018-12-218

### **NOMINATION / COMITÉS SECTORIELS – 2019**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour, APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau, ET RÉSOLU d'entériner la nomination des membres du conseil, pour l'année 2019, au sein des comités sectoriels, selon la liste suivante :

## COMITÉS SECTORIELS 2019

<b>COMMUNICATIONS :</b>  1) Bulletin municipal 2) Conférences de presse 3) Relation avec les hebdomadaires et les quotidiens 4) Site Internet	<b>Denise Papineau</b> et <b>Geneviève Perron</b>
<b>COUR MUNICIPALE :</b>  1) Cour municipale de Waterloo	<b>Geneviève Perron</b>
<b>LOISIRS, PARCS, FAMILLE, COMMUNAUTAIRE ET CULTURE :</b>  1) Comité des loisirs et des parcs 2) Comité des arts et de la culture 3) Centre communautaire multi-fonctionnel (mise sur pied)	<b>Geneviève Perron</b> et <b>Francine Langlois</b>
<b>FINANCES :</b>  1) Comité du budget	<b>Johanne Boisvert</b> et <b>Jérôme Ostiguy</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES :</b>  1) Comité des tâches et de sélection	<b>Michael Vautour</b> et <b>Johanne Boisvert</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE :</b>  1) Comité de sécurité publique SQ  2) Comité de sécurité publique – Pompiers et premiers répondants	<b>Éric Chagnon</b> et <b>Geneviève Perron</b> (substitut)  <b>Johanne Boisvert</b> et <b>Michael Vautour</b>
<b>TRANSPORT :</b>  1) Transport adapté pour nous inc. Waterloo 2) Transport collectif MRC	<b>Francine Langlois</b>

<p><b>URBANISME :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Comité consultatif d'urbanisme (CCU)</li> <li>2) Comité des règlements</li> <li>3) Développement durable <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement et hygiène du milieu</li> <li>- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)</li> <li>- Agro-forestier</li> <li>- Solidarité rurale</li> </ul> </li> </ol>	<p><b>Denise Papineau</b> et <b>Jérôme Ostiguy</b> (substitut pour le CCU)</p>
<p><b>VOIRIE :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Comité des travaux publics</li> </ol>	<p><b>Jérôme Ostiguy</b> et <b>Michael Vautour</b></p>
<p><b>PLANIFICATION STRATÉGIQUE :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Révision</li> </ol>	<p><b>Johanne Boisvert</b> <b>Geneviève Perron</b> <b>Francine Langlois</b> et <b>Michael Vautour</b></p>

QUE pour les comités sectoriels étant convoqués à l'interne, soit :

- Communications
- Loisirs, parcs, famille, communautaire et culture
- Finances
- Ressources humaines
- Sécurité publique (Pompiers et premiers répondants)
- Urbanisme
- Voirie
- Planification stratégique

Que M. le maire Éric Chagnon est d'office membre et qu'il doit y avoir obligatoirement la présence de la directrice générale et/ou d'un directeur de service.

2018-12-219

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. – ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Shefford :

- confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2019;
- renouvelle son entente avec Transport Adapté Pour Nous inc. pour l'année 2019;
- prend acte de son congé de contribution financière pour l'année 2019;
- accepte que la Ville de Waterloo représente la Municipalité comme ville mandataire;

- accepte les prévisions budgétaires 2019 de Transport Adapté Pour Nous inc;
- nomme Transport Adapté Pour Nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;
- nomme Mme Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité;
- accepte l'horaire suivant pour l'année 2019 :
  - 52 semaines / année;
  - lundi au dimanche de 7h00 à 22h00.

2018-12-220

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. – ACCEPTATION DE LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,  
 APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
 ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte la tarification suivante pour l'année 2019 :

- 3,00 \$/passage partout sur le territoire
- 6,00 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont et Sutton
- 8,00 \$/passage pour Magog
- 31,50 \$/passage pour Sherbrooke
- 27,00 \$/livret de 10 coupons de 3,00 \$

Les accompagnateurs doivent payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-563 ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION POUR LE MAIRE ET LES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-486

Avis de motion est par les présentes donné par Mme le conseillère Johanne Boisvert que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption un règlement établissant une rémunération pour le maire et les conseillers et abrogeant le règlement numéro 2012-486.

Cette même conseillère présente aussi le projet de ce règlement intitulé *Règlement numéro 2018-563 établissant une rémunération pour le maire et les conseillers de la Municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le règlement numéro 2012-486*, lequel a pour objet de mettre à jour les dispositions du règlement numéro 2012-486 afin de réajuster, à la hausse, les rémunérations et allocation de dépenses du maire et des conseillers afin de compenser, de la façon la plus équitable possible, la diminution de revenu engendrée par l'imposition fédérale de l'allocation de dépense qui sera applicable dès l'année d'imposition 2019. Ce projet de règlement vise aussi à retirer la référence à un organisme maintenant dissous ainsi qu'à mettre à jour les références quant au calcul de l'indexation.

Le projet de ce règlement est déposé par Mme le conseillère Johanne Boisvert.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT N° 2018-564 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET  
LES COMPENSATIONS IMPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2019**

Avis de motion est par les présentes donné par Mme le conseillère Johanne Boisvert que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le *Règlement numéro 2018-564 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2019*, lequel a pour objet d'établir les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2019.

Le projet de ce règlement est déposé par Mme le conseillère Johanne Boisvert.

**AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
  
- SUJETS PARTICULIERS :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Jean-Pierre Maheu, 1015 chemin Denison Est

- Diminution de vitesse - Route 241
- Remorque pour entreposage

Stéphane Vanier, chemin Saxby Nord

- Remorque pour entreposage

2018-12-221

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est présentement 19 h 45.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,  
ET RÉSOLU d'ajourner la présente séance.

2018-12-226

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est présentement 20 h 15.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU de rouvrir la présente séance à 20 h 15.

**PÉRIODE DE QUESTIONS - suite**



Claude Gladu, chemin Saxby Sud

- Diminution de vitesse - Route 112 (Denison est)
- Compétence des Inspecteurs

M. Lapierre, chemin Denison Est

- Centre multifonctionnel
- Diminution de vitesse - Route 241

Ghislain Lemay, chemin Denison Est

- Remorque pour entreposage
- Diminution de vitesse - Route 112 (Denison Est)

Claude Gladu, chemin Saxby Sud

- Remorque pour entreposage

Marc Valence

- Limite de vitesse - Chemin Saxby Sud

Bernard Tremblay, rue de la Vallée

- Limite de vitesse

Daniel Proulx, chemin Denison Est

- Remorque pour entreposage

Jean-Pierre Maheu, 1015 chemin Denison Est

- Permis remise

Patrick Vanier

- Remorque pour entreposage

Jean-Francois Girard

- Limite de vitesse - Route 241
- Accès rue Maher à Lavigne

2018-12-227

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 48.

---

M. Éric Chagnon  
Maire

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière